

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15 AVRIL 2015 n° 14/2015

DATE DE CONVOCATION : 10 avril 2015

OBJET DE LA DELIBERATION :
BUDGET : LISTE DES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES 2015

L'an deux mille quinze et le quinze avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

15 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Cédric LIGNON, Bénédicte FOURCAULT, Jean-Luc MOREL, Virginie GALLAND, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI, Pascale MARIOT.

3 procurations : Martine ROUBY à Claude CODORNIU, Carole SARDA à Christine CHORIN MONIE, Simon WEICKMANN à Marie-France MONTOSSON.

Secrétaire de séance : Jean-Luc MOREL assisté de Virginie GALLAND.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	14
Présents ou représentés :	18	Abstention :	4
Votants :	18	Contre :	0

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales inséré par ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 prévoyant qu'à compter de l'exercice 2006, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget sachant que pour les seules subventions qui ne sont pas assorties de condition d'octroi (donc inférieures à 23 000€), l'individualisation au budget des crédits par bénéficiaire vaut décision d'attribution des subventions en cause,

Considérant que dans le but d'harmoniser les modalités d'attribution, il vous est proposé de prendre une délibération pour l'ensemble des subventions,

Vu la commission des finances et du budget en date du 30 mars 2015,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

1 - **DECIDE D'ATTRIBUER** au titre de l'exercice 2015 les subventions de fonctionnement ci-après :

6574	Subventions de fonctionnement aux associations	
	ACCA	650 €
	Amicale des Sapeurs Pompiers Narbonne	100 €
	Amicale du personnel communal	450 €
	Amis du Plana	800 €
	Anciens combattants	1 000 €
	Association des crématistes	350 €

	Atelier des Griots	200 €
	Club moussanais de Danse et Loisirs	350 €
	Comité Saint Laurent	900 €
	Ecole Maternelle (Association USEP)	330 €
	Ecole Primaire (Société sportive et culturelle)	600 €
	Gymnastique volontaire	550 €
	Joa Joie	300 €
	Judo Club Moussan	250 €
	Les Ecoliers moussanais	600 €
	Les Folies Moussanes	450 €
	Les Perniflards	300 €
	Les Restaurants du coeur	50 €
	Lézard Tonique	450 €
	Lous Moussanots	1 300 €
	Lou Pescofi	220 €
	MJC	1 300 €
	Fêtes (comité des)	10 000 €
	Olympique de Moussan	1 200 €
	Orgue	100 €
	Prévention Routière	50 €
	Société populaire de lecture	450 €
	Soleil Moussanais	450 €
	US2M Rugby	1 200 €
	USM Pétanque	450 €
	Val d'Aurelle (Cancer)	400 €
	Taekwondo	200 €
	TOTAL	26 000 €

2 – **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 24/4/15
et de sa publication le 28/4/15



Claude CODORNIU

